

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MEUNIER Ingrid, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DURAY Eric, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Suppléant : BUTIN Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : ARCHAIMBAUD Fabrice, DUFOUR Maxime, VIETTI Dominique, OSSEDAT Nathalie,

Absents excusés : ROUX Lorraine, ERVAS Gilles, DAUSSY Michael.

Absent : MOISSONNIER Clément.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : PCAET – SOLLICITATION DU FONDS VERT 2026 – PROJET DE RENFORCEMENT DES MOBILITES ACTIVES PAR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS CYCLABLES :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Urfé met en œuvre son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), lequel prévoit plusieurs actions visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2026 pour la réalisation d'équipements destinés à favoriser l'usage du vélo sur le territoire communautaire.

Le projet prévoit la création d'un pôle vélo à proximité du camping de Saint-Just-en-Chevalet comprenant des équipements de stationnement, de réparation, de lavage et de recharge pour vélos à assistance électrique ainsi que l'installation, sur la commune de Les Salles, d'un équipement permettant la réparation, le gonflage et la recharge des vélos.

Cette opération vise à développer les mobilités actives, à favoriser les déplacements décarbonés et à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Elle s'inscrit directement dans l'action B.5 du PCAET relative à la facilitation de la pratique du vélo.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 25 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Vert : 20 000 € ;
- Autofinancement CCPU : 5 000 €.
-

Considérant l'intérêt de cette opération pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des mobilités actives ;

Suite à l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article premier : APPROUVE la réalisation du projet de renforcement des mobilités actives par l'aménagement d'équipements cyclables sur les communes de Saint-Just-en-Chevalet et de Les Salles.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de 25 000 € HT.

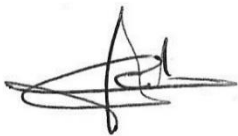
Article 3 : SOLLICITE une subvention de 20 000 € au titre du Fonds Vert 2026.

Article 4 : AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à son instruction et à sa réalisation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de reception de l'AR: 27/07/2026

042-244200820-DE_066_2026-DE

A G E D I